

Ronde des Légendes

MALESTROIT - CARENTOIR - MAURON

Samedi 28 et Dimanche 29 Avril 2012

Comité d'organisation

Direction de l'Organisation : Yohann GOUAULT
Direction Technique et Sportive : Franck MOSIN
Secrétariat : Jean Michel LOUESDON
Responsables Sécurité : JM Cardin (Saint Marcel)- J Bouleau (Carentoir) – A Briero (Mauron)
Classement Grimpeurs : Arbitres FFC
Classement Sprinter : Arbitres FFC
Classement Jeunes : Arbitres FFC
Animateur : Jean Gérard Giguet
Liaison Radio CB : Blondel Pierrick
Moto - Information : ABEC
Ardoisier : ABEC
Voitures Neutres : SC Malestroit
Vidéo Finish : André Coué SC Malestroit
Classements Informatique : Arbitres FFC

Collège des commissaires

Président de Jury
Arbitre 1
Arbitre 2
Juge à l'Arrivée
Chronométreurs



PARUTION SUR LE BRETAGNE CYCLISTE

Règlement de l'épreuve

ARTICLE 1. Organisation

La Ronde des Légendes U est organisée et contrôlée par l'association « Société Cycliste de Malestroit » sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). Elle se dispute les Samedi 28 et Dimanche 29 Avril 2012 en 3 étapes.

ARTICLE 2. Type d'épreuve et participation

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories 3, Pass'Cyclisme Open & Juniors. L'épreuve se disputera par équipes constituées de 5 coureurs maximum (dont 1 Junior si possible). Les équipes interclubs mixtes et sélections départementales sont autorisées sous réserve de validation par le comité d'organisation.

ARTICLE 3. Engagements

Les engagements doivent parvenir avant le **19 Avril 2012** à:

Mr Franck Mosin

Impasse du Muguet

56140 Saint Marcel

Mail: mosinfr@wanadoo.fr ou 06 38 38 22 94

Les engagements seront à adresser à Franck Mosin par équipe complète soit 90€ (5*18€).

ARTICLE 4. Permanences

ARTICLE 4.1. Samedi

La permanence de départ se tiendra le Samedi 28 Avril 2012 à partir de 13h00 : Salle de la Cantine, rue du Calvaire, 56140 Saint Marcel

La permanence d'arrivée se tiendra au podium protocolaire : Rue du Colonel Morice, 56140 Saint Marcel.

ARTICLE 4.2. Dimanche Matin

La permanence de départ se tiendra le Dimanche 29 Avril à partir de 8h00, au podium protocolaire Place de l'étoile D14, 56910 Carentoir.

La permanence d'arrivée se tiendra au même endroit jusqu'à la fin du Contre La Montre.

ARTICLE 4.3. Dimanche Après-midi

La permanence de départ se tiendra le Dimanche 29 Avril à partir de 14h00 au restaurant le Chêne Heleuc, SUPER U, 56910 Carentoir.

La permanence d'arrivée se tiendra au podium protocolaire Place Henri Thébault, 56430 Mauron.

ARTICLE 5. Radio tour

Les informations de course sont émises sur le canal CB 38.

Les postes seront à prévoir par les équipes dans chaque véhicule suiveur, y compris sur le Contre La Montre individuel.

ARTICLE 6.

Etape 1.Saint Marcel > Saint Marcel

ARTICLE 6.1. Caractéristiques

La première étape se déroulera sur un parcours de 64,2 kilomètres en ligne + un parcours de 6,7 kilomètres à parcourir 5 fois, soit un total de 97,7 kilomètres.

ARTICLE 6.2. Signatures

Les émargements, remises des dossards et plaques de cadres se feront à la permanence, par équipe complète de 13h00 à 14h00.

La réunion des directeurs sportifs se déroulera à 14h00 : Salle de la cantine, rue du Calvaire, 56140 Saint Marcel.

Elle se déroulera en présence de la direction de l'épreuve et des membres du jury des commissaires. Tout coureur ne signant pas cette feuille de signatures sera automatiquement mis hors course.

ARTICLE 6.3. Horaires de départ

Le départ fictif aura lieu sur la ligne d'arrivée située rue du Colonel Morice, 56140 Saint Marcel à 15h00.

Le départ réel sera donné en sortie d'agglomération, rue du Maquis 56140 Saint Marcel.

Il y aura donc 2,5 kilomètres de parcours neutralisé.

ARTICLE 6.4. Assistance neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par deux voitures du SC Malestroit avec mécanicien à bord.

ARTICLE 6.5. Ravitaillement

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 50^{ème} kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée.

Le collège des commissaires peut réduire la distance de 50 kilomètres visée ci-dessus suivant la catégorie de l'épreuve et les conditions atmosphérique.

ARTICLE 6.6. Arrivée

L'arrivée étant jugée sur un circuit de 6,7 kilomètres à parcourir 5 fois, l'entraide entre les coureurs de la même équipe ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve.

Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés.

ARTICLE 6.7. Délai

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 12% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Il apposera son dossard chiffres à l'envers, pour simplifier le travail des arbitres.

Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 6.8. Classement Individuel

Le classement individuel sera jugé par le juge à l'arrivée au terme des 99.7 kilomètres sur la ligne d'arrivée, située rue du Colonel Morice 56140 Saint Marcel.

Le juge à l'arrivée sera aidé par un système de vidéo finish.

ARTICLE 6.9. Classement "Maillot à pois-meilleur grimpeur"

Le classement du « Meilleur Grimpeur » sera obtenu par l'addition des points attribués aux différents classements intermédiaires.

Chaque classement intermédiaire attribuera les points suivants : 10-8-6-3-1.

En cas d'égalité aux points, les critères suivant seront appliqués pour départager les concurrents :

1. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
2. Place au classement général individuel au temps.

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, le coureur doit terminer l'épreuve dans les délais.

Les 3 sprints attribuant des points pour ce classement sont :

- Côte du Mont Hersé-D764-La Secouette-56140 Saint Gravé kilomètre 35
- Côte du Mont Foucherel-56140 Saint Laurent s/ Oust kilomètre 53
- Côte de la Croix du Fut-56140 Saint Marcel kilomètre 63

ARTICLE 6.10. Classement "Maillot Vert-meilleur sprinter"

Le classement « Maillot Vert » sera obtenu par l'addition des points attribués aux différents classements intermédiaires.

Chaque classement intermédiaire attribuera les points suivants : 10-8-6-3-1.

En cas d'égalité aux points, les critères suivant seront appliqués pour départager les concurrents :

1. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
2. Place au classement général individuel au temps.

Pour figurer au classement des sprints intermédiaires, le coureur doit terminer l'épreuve dans les délais.

Les 3 sprints attribuant des points pour ce classement sont :

- Route de Le Cours, D139, sortie d'agglomération, 56140 Saint Guyomard kilomètre 12
- Avenue de Gournava, D149, entrée d'agglomération, 56140 Pleucadeuc kilomètre 28
- Rue Anne de Bretagne, D149, sortie d'agglomération, 56140 Saint Martin S/ Oust kilomètre 42

ARTICLE 6.11. Récompenses

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée :

- ☞ le vainqueur de l'étape (une coupe + un bouquet + Maillot Jaune)
- ☞ le deuxième de l'étape (une coupe + un bouquet)
- ☞ le troisième de l'étape (une coupe + un bouquet)
- ☞ le premier de la SCM de l'étape (un bouquet)
- ☞ le premier Junior de l'étape (un bouquet + Maillot Blanc)
- ☞ le vainqueur du classement "Meilleur Grimpeur" (un bouquet + un Maillot à pois)
- ☞ le vainqueur du classement des "Sprints Intermédiaires" (un bouquet + un Maillot vert)

ARTICLE 7.

Etape 2 Carentoir > Carentoir

ARTICLE 7.1. Caractéristiques

La deuxième étape se déroulera sur un Contre-La-Montre individuel de 7,35 kilomètres. Les départs seront donnés toutes les minutes, Place de l'étoile, 56910 Carentoir.

ARTICLE 7.2. Horaires de départ

Le premier départ aura lieu à 8h30. Les heures de départ seront faites par rapport au classement individuel de l'étape 1.

Le dernier du classement partira en premier, puis l'avant dernier...

Les heures de départ seront disponibles 1 heure après l'arrivée de l'étape 1 et affichées au bar « L'escale de l'Oust »

ARTICLE 7.3. Classement

A l'issue du Contre-la-Montre, un classement individuel au temps sera établi basé sur le temps réalisé, au dixième près.

Ce classement sera fourni dans les plus brefs délais par le chronométreur.

ARTICLE 7.4. Récompenses

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée

- ⌘ Le leader du classement général au temps (un bouquet + Maillot jaune)
- ⌘ le vainqueur de l'étape (une coupe + un bouquet)
- ⌘ le deuxième de l'étape (une coupe + un bouquet)
- ⌘ le troisième de l'étape (une coupe + un bouquet)
- ⌘ le premier Junior au classement général (un bouquet + Maillot Blanc)
- ⌘ le leader du classement "Meilleur Grimpeur" (un bouquet + un Maillot à pois)
- ⌘ le leader du classement des "Sprints Intermédiaires" (un bouquet + un Maillot vert)

ARTICLE 8.

Etape 3.Carentoir > Mauron

ARTICLE 8.1. Caractéristiques

La troisième étape se déroulera sur un parcours de 77,3 kilomètres en ligne + un parcours de 5,6 kilomètres à parcourir 5 fois, soit un total de 105,3 kilomètres.

ARTICLE 8.2. Signature

La signature se fera au restaurant le Chêne Heleuc SUPER U, 56910 Carentoir de 13h00 à 14h00. Tout coureur ne signant pas cette feuille de signature sera automatiquement mis hors course.

ARTICLE 8.3. Horaires de départ

Le départ fictif sera donné devant l'entrée du magasin SUPER U, rue du chêne Heleuc Carentoir à 14h30.

Le départ réel sera donné après l'intersection D773/D171, sur la D773 après un parcours neutralisé de 0,650 kilomètre.

ARTICLE 8.4. Assistance neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par deux voitures du SC Malestroit avec mécanicien à bord.

ARTICLE 8.5. Ravitaillement

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 50^{ème} kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée.

ARTICLE 8.6. Arrivée

L'arrivée étant jugée sur un circuit de 5,6 kilomètres à parcourir 5 fois, l'entraide entre les coureurs de la même équipe ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve. Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés.

ARTICLE 8.7. Délai

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 12% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement.

Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 8.8. Classement Individuel

Le classement individuel sera jugé par le juge à l'arrivée au terme des 105.3 Kilomètres sur la ligne d'arrivée située Place Henri Thébault à Mauron sous la banderole « ARRIVEE ».

Le juge à l'arrivée sera aidé par un système de vidéo finish.

ARTICLE 8.9. Classement "Maillot à pois-meilleur grimpeur"

Le classement du « Meilleur Grimpeur » sera obtenu par l'addition des points attribués aux différents classements intermédiaires.

Chaque classement intermédiaire attribuera les points suivants : 10-8-6-3-1.

En cas d'égalité aux points, les critères suivant seront appliqués pour départager les concurrents :

1. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
2. Place au classement général individuel au temps.

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, le coureur doit terminer l'épreuve dans les délais.

Les 4 sprints attribuant des points pour ce classement sont :

- | | |
|---|--------------|
| • Côte des Mégalithes, intersection Poelo -D776-56380 Monteneuf | kilomètre 13 |
| • Côte du point d'appui des Singes-D724-56800 Campeneac | kilomètre 32 |
| • Côte du Jardin aux Moines-D141-56430 Tréhorenteuc | kilomètre 45 |
| • Côte de Kernéant-D154-56430 Néant s/ Yvel | kilomètre 54 |

ARTICLE 8.10. Classement " Maillot Vert-meilleur sprinter "

Le classement « Maillot Vert » sera obtenu par l'addition des points attribués aux différents classements intermédiaires.

Chaque classement intermédiaire attribuera les points suivants : 10-8-6-3-1.

En cas d'égalité aux points, les critères suivant seront appliqués pour départager les concurrents :

1. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires
2. Place au classement général individuel au temps.

Pour figurer au classement des sprints intermédiaires, le coureur doit terminer l'épreuve dans les délais.

Les 3 sprints attribuant des points pour ce classement sont :

- Rue de Brocéliande, St Cyr Coetquidan-D773-56380 Guer Bellevue kilomètre 23
- Rue Nationale, entrée agglomération-D724-56800 Campeneac kilomètre 37
- La Justice, sortie d'agglomération-D303-56430 Saint Brieuc de Mauron kilomètre 65

ARTICLE 8.11. Récompenses

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée

- ☞ le vainqueur de l'étape (une coupe + un bouquet)
- ☞ le deuxième de l'étape (une coupe + un bouquet)
- ☞ le troisième de l'étape (une coupe + un bouquet)

ARTICLE 9. Protocole final

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée

- ☞ le vainqueur du classement général (coupe + un bouquet + Maillot jaune)
- ☞ le deuxième du classement général (coupe + un bouquet)
- ☞ le troisième du classement général (coupe + un bouquet)
- ☞ le premier Junior au classement général (coupe + un bouquet + Maillot Blanc)
- ☞ le leader du classement "Meilleur Grimpeur" (coupe + un bouquet + un Maillot à pois)
- ☞ le leader du classement des "Sprints Intermédiaires" (coupe + un bouquet + un Maillot vert)
- ☞ le directeur sportif de la meilleure équipe et ses coureurs (coupe + médailles)

ARTICLE 10. Classement général individuel

Le classement général final sera calculé en ajoutant les temps des trois étapes de chaque coureur.

En cas d'égalité, la somme des places départagera les coureurs.

En cas de nouvelle égalité, la place à la dernière étape départagera les coureurs.

ARTICLE 11. Classement par équipe

A l'issue de chaque étape en ligne, un classement par équipe sera établi.

Ce classement, sera établi en additionnant le temps des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe.

En cas d'égalité, c'est le nombre de premiers placés dans le classement par équipe, qui départagera les équipes au classement

En cas de nouvelle égalité les équipes sont partagés par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

ARTICLE 12. Voitures Directeurs Sportifs

- L'ordre des voitures pour la première étape sera fait par tirage au sort.
- L'ordre des voitures lors de la 3^{ème} étape sera établi en fonction du classement général individuel.

Points de regroupements des voitures DS avant 15 minutes avant chaque départ :

- Etape 1 -parking entreprise **Conservor**, rue Général de Gaulle, 56140 Saint Marcel
- Etape 3 -parking magasin **SUPER U**, rue du chêne Heleuc, 56910 Carentoir

ARTICLE 13. Règlement antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.
Les contrôles antidopage auront lieu dans un local prévu à cet effet à la permanence de chaque étape.

ARTICLE 14. Prix FFC

Les prix attribués aux 15 premiers coureurs classés sur la première et la dernière étape:

Grille FFC 183/15 n°36

Les prix attribués aux 10 premiers coureurs classés sur la deuxième étape (CLM):

Grille FFC 91/10 n°37

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux 15 premiers coureurs classés au général:

Grille FFC 274/15

ARTICLE 15. Primes spécifiques

- Classement général : 1^{er} 50€ - 2^{ème} 30€ - 3^{ème} 20€
- Classement Grimpeurs : 1^{er} 50€ - 2^{ème} 30€ - 3^{ème} 20€
- Classement Sprinters : 1^{er} 50€ - 2^{ème} 30€ - 3^{ème} 20€
- Classement Juniors : 1^{er} 50€ - 2^{ème} 30€ - 3^{ème} 20€
- Classement meilleure équipe : 1^{ère} 50€ - 2^{ème} 30€ - 3^{ème} 20€

Primes versées en Bons d'Achats valables dans les magasins U de Bretagne.

Un coureur ne peut toucher qu'une seule prime individuelle spécifique, il n'y aura pas de décalage de primes.

En cas de double tunique pour le même coureur, c'est le deuxième au classement concerné qui sera porteur du maillot distinctif et par ordre de valeur (Jaune, Pois, Vert, Blanc).

ARTICLE 16. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 17. Secours épreuve

La prise en charge sur l'épreuve est effectuée par Oxygène Ambulances 56 Carentoir 0299088898, l'ambulance est connectée sur « radio tour ».

Le centre hospitalier référent est CHR Ploërmel.

SECOURS hors épreuve



Annexes

Première Etape

Itinéraire et Horaires

Parcours en ligne

Carte Circuit arrivée

Deuxième Etape

Carte Circuit

Plan d'Arrivée

Troisième Etape

Itinéraire et Horaires

Parcours en ligne

Carte Circuit arrivée

